

## NOTICE CONCERNANT

# LES DROITS D'INSCRIPTION DIFFÉRENCIÉS À TSE

- *Les droits d'inscription différenciés, c'est quoi ?*

Dans le cadre de la mise en place de [la stratégie « Bienvenue en France »](#) à partir de l'année académique 2019-2020, les **étudiants internationaux, ressortissants de pays hors Union Européenne**, doivent s'acquitter de droits d'inscription spécifiques, qui se substituent aux droits d'inscription « classiques », soit les sommes totales ci-dessous pour une année (tarifs définis pour la rentrée 2025-2026) :

A noter : les Masters parcours internationaux de TSE ne sont pas concernés par les droits d'inscription différenciés. Tout étudiant admis en parcours international devra s'acquitter de 5 857 €, décomposés comme suit, indépendamment de sa nationalité.

Niveau d'études	Pour référence : droits d'inscription « classiques »	Droits d'inscription différenciés	Contribution de vie étudiante et de campus*	Total (pour une année)
Licence	(178 €)	2 895 €	105 €	<b>2 998 €</b>
Master – parcours standard	(254 €)	3 941 €		<b>4 044 €</b>
Master – parcours international	254 € + 5 500 € de frais de formation	Non concerné		<b>5 857 €</b>

\*La CVEC doit être réglée avant de procéder à l'inscription à l'université, [directement auprès du CROUS, ici](#). Des exonérations de la CVEC sont possibles.

- *Tous les étudiants extra-communautaires sont-ils forcément concernés ?*

Non, **vous pouvez être automatiquement considéré comme non concerné si votre situation correspond à au moins une des conditions listées en [pages 2 et 3](#)**. Dans ce cas, vous n'avez aucune demande à faire, vous serez reconnu comme non assujetti par la plateforme et vous devrez fournir en suivant les justificatifs appropriés lors de la constitution de votre dossier d'inscription administrative (en ligne ou en présentiel).

- *Si je suis bien concerné par les droits d'inscription différenciés, puis-je demander une exonération ?*

Oui, TSE attribue chaque année des exonérations aux étudiants présentant un **parcours académique excellent**. Les critères retenus sont exposés en [page 4](#).

Si vous possédez **plusieurs justificatifs prouvant que vous remplissez ces critères**, vous pouvez faire une demande d'exonération au service des Admissions de TSE.

Pour toute question sur les droits différenciés et les possibilités d'exonérations, contactez le service des Admissions à l'adresse : [admissions@tse-fr.eu](mailto:admissions@tse-fr.eu)

- [Je n'ai pas reçu d'exonération. Est-ce que je peux régler en plusieurs fois ?](#)

Pour valider votre inscription administrative, et après avoir fourni votre certificat de paiement de la CVEC, il vous sera demandé de régler au moins un **tiers du montant total demandé** – soit 965 € pour une inscription en Licence, 1 314 € pour un Master standard et 1 918 € pour un Master international. La modalité de **paiement en trois fois** vous sera proposée en ligne comme lors d'un rendez-vous en présentiel. Elle ne peut être effectuée que par **carte bancaire** (pas de carte de crédit). Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paiements seront débités les deux mois suivants.

---

## Situations donnant droit à un **non-assujettissement** des droits d'inscription différenciés

---

### NATIONALITÉ

- ✓ Je suis un étudiant ressortissant :
  - d'un **État de l'Union Européenne**,
  - d'un **État de l'Espace Economique Européen** (Norvège, Islande, Liechtenstein),
  - d'**Andorre, de Monaco, de Suisse ou du Québec** ;
- ✓ Je suis ressortissant d'un État ayant conclu un **accord international applicable à la République française** prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques à ceux applicables aux ressortissants français ou dispensant les ressortissants de cet État de détenir un titre de séjour en France ;

### MON INSCRIPTION EN 2025/2026

- ✓ Je m'inscris en **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) et j'ai une **double inscription en Licence à TSE** ;
- ✓ Je m'inscris à un **Master parcours international de TSE** : [liste des formations concernées ici](#)
- ✓ Je m'inscris dans le cadre d'un **programme d'échange ou d'une convention** ;
- ✓ Je m'inscris à un **Diplôme Universitaire** de TSE uniquement ;
- ✓ Je m'inscris en **Doctorat** ou à une habilitation à diriger des recherches (**HDR**) ;

- ✓ Je m'inscris avec un **Contrat d'apprentissage** ;
- ✓ Je m'inscris à l'une des formations ci-dessous, gérées par le service de la **Formation Ouverte A Distance (FOAD) de TSE** :
  - Master 2 mention économétrie, statistiques, parcours type économétrie, statistiques (FOAD) ;
  - Diplôme d'université (DU) Statistique appliquée (FOAD).

### MON STATUT EN FRANCE

- ✓ Je suis titulaire d'un **titre de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse »** ;
- ✓ Je suis titulaire d'une **carte de résident**, d'une **carte de résident portant la mention « résident de longue durée-UE »** ou d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République française ;
- ✓ Je suis **âgé de moins de 18 ans et descendant direct ou à charge du bénéficiaire d'une carte de résident, d'une carte de résident portant la mention « résident de longue durée-UE »** ou d'un titre de même nature délivré dans le cadre d'un accord international applicable à la République française ;
- ✓ J'ai **déclaré mon foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (avis d'imposition de 2024 et 2025 sur les revenus 2023 et 2024 à fournir) ;
- ✓ Je suis **rattaché à un foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans** au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (avis d'imposition de 2024 et 2025 sur les revenus 2023 et 2024 et déclarations des revenus associées à fournir) ;
- ✓ Je possède le **statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire** ;
- ✓ Un de mes parents (ou mon tuteur légal) bénéficie **du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire** ;

### BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANCAIS ET EXONÉRATION D'AMBASSADE

- ✓ Je suis **boursier du gouvernement français (BGF)** ;
- ✓ Je bénéficie d'une **bourse de l'ambassade de France** de mon pays d'origine.

→ *Si vous pouvez présenter un **justificatif montrant que vous correspondez à une des situations décrites ci-dessus**, vous n'êtes pas assujetti aux droits d'inscription différenciés. Soumettez simplement votre justificatif lors de votre inscription en ligne ou présentez-le lors de votre rendez-vous en présentiel.*

---

## Demander une exonération des droits d'inscription différenciés sur critère d'excellence académique

---

Les critères pris en compte sont les suivants :

### **Niveau Licence**

- Des notes dans les matières fondamentales du programme de Licence élevées par rapport à la moyenne de votre classe/promotion ou correspondant principalement aux lettres A et B dans un système d'évaluation par lettres ;
- Un niveau C1 en Français (CECRL) ;
- Un prix obtenu dans une compétition académique entre étudiants portant sur un domaine disciplinaire ;

### **Niveau Master**

- Des notes dans les matières fondamentales du programme de Master élevées par rapport à la moyenne de votre promotion ou correspondant principalement aux lettres A et B dans un système d'évaluation par lettres ;
- Un niveau C1 en français (CECRL) ;
- Un niveau C1 en anglais et/ou un score au TOEFL supérieur à 95/120 ;
- Un prix obtenu dans une compétition académique entre étudiants portant sur un domaine disciplinaire ;
- Un score GRE en « quantitative reasoning » correspondant à un quantile supérieur à 90% ;
- Une expérience professionnelle réussie donnant lieu à des recommandations unanimes des responsables hiérarchiques ou la création d'une entreprise.

→ ***Vous devez justifier d'une **combinaison de ces critères pour pouvoir déposer une demande d'exonération** – un seul critère ne suffira pas pour accepter votre dossier. Une commission pédagogique évaluera toutes les demandes reçues.***

***Contactez le service des Admissions à l'adresse [admissions@tse-fr.eu](mailto:admissions@tse-fr.eu) pour en savoir plus sur la procédure et le calendrier à respecter.***